



Groupe communiste & citoyen du Conseil de Paris

Conseil de Paris des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025

Vœu relatif au mouvement de grève de l'intersyndicale de l'animation

Déposé par Jean-Noël Aqua, Raphaëlle Primet, Ian Brossat, et les élu-es du groupe communiste et citoyen

Considérant la signature d'un protocole relatif à l'animation le 23 septembre résultant d'un accord avec un seul syndicat parmi les 4 organisations représentatives du personnel ;

Considérant que le protocole prévoit la généralisation d'une prime de 60€ brut pour les 227 REV travaillant sur des écoles jugées non complexes à partir du 1er janvier 2026, la revalorisation de la prime mensuelle des animateurs lectures de 100€ à partir de janvier 2026, la création de 4 postes de CTAE, 1 poste de CMFAE et 2 postes de chargés d'équipements positionnés (dont un redéploiement) dans les CASPE proportionnellement les moins dotées au budget primitif 2026, et le changement de nom des REV par le biais d'une consultation ;

Considérant les précédentes avancées obtenues grâce à la mobilisation des agent.es dans le cadre de l'arsenal de l'animation telles que l'augmentation de la prime des agents animateurs vacataires, la mise en place d'une prime REV « écoles complexes », l'augmentation de la prime TAP des ASEM ainsi que la mise en œuvre de brigades de remplacement d'AAAS titulaires dans chaque CASPE ;

Considérant le mouvement de grève, du 10 au 21 novembre, décidé par l'intersyndicale de l'animation face à un protocole dont les mesures ne répondent que très partiellement aux attentes ;

Considérant que l'intersyndicale revendique des moyens supplémentaires immédiats pour l'accueil des enfants à besoins particuliers, l'augmentation de l'IFSE pour l'ensemble des AAAS et des AAP, la contractualisation des vacataires, l'accès à la catégorie B pour les AAAS et l'augmentation de la prime lecture à 130€ ;

Considérant la nécessité de proposer un service public de qualité aux parisiennes et parisiens ;

Considérant que seuls 45% des animateurs et animatrices sont formés à des brevets prévus pour la pratique occasionnelle de l'animation ;

Considérant qu'en 2022 la ville de Paris a engagé un plan de déprécarisation des personnels vacataires qui concerne environ 1600 personnes répartis principalement sur la direction des affaires scolaires ;

Considérant que du fait de plusieurs contraintes, plusieurs milliers d'animateurs et animatrices vacataires sont employé.es sur des postes permanents sur un ou plusieurs services périscolaires et que ces conditions de travail et statuts précaires entraînent la perte d'attractivité du métier et la difficulté à trouver des candidats et candidates en nombre suffisant ;

Considérant que le recrutement d'agents sous statut, occupant des emplois pérennes et de qualité, est une des conditions nécessaires pour le déploiement d'un service périscolaire de qualité ;

Considérant l'amendement relatif à la déprécarisation des emplois d'adjoints et d'adjointes d'animation et d'action sportive à la Direction des Affaires Scolaires déposé par le groupe Communiste et citoyen au Conseil de Paris en décembre 2022 ;

Considérant le vœu relatif aux conditions de travail et à la déprécarisation des adjoint·e·s d'animation et d'action sportive à la Direction des Affaires Scolaires déposé par le groupe communiste et citoyen et adopté au Conseil de Paris de novembre 2023 ;

Considérant le vœu de l'exécutif présenté au Conseil de Paris de février 2024 et qui précisait la volonté de la Ville de Paris de proposer un meilleur accès au BAFA pour les animateurs vacataires et de poursuivre la déprécarisation ainsi que la professionnalisation du métier d'animateur ;

Considérant le vœu du groupe communiste présenté au Conseil de Paris de novembre 2024 qui demandait la contractualisation de tou.tes les AAAS vacataires, l'augmentation de l'IFSE pour tous les AAAS titulaires et contractuels ou encore le respect du taux d'encadrement sur tous les temps et sur toutes les écoles ;

Sur proposition de Jean-Noël Aqua, Raphaëlle Primet, Ian Brossat, et des élu·es du Groupe Communiste et Citoyen souhaitent que la Ville de Paris :

- **Contractualise tous.tes les AAAS vacataires sur postes permanents ;**
- **Augmente l'IFSE pour tous.tes les AAAS et AAP titulaires et contractuel.les ;**
- **Attribue une prime pour l'ensemble des AAAS travaillant en REP/REP+, polyvalentes, dispositif inclusion ;**
- **Garantisse des formations diplômantes BPJEPS pour tous.tes les AAAS titulaires ;**
- **Propose des moyens supplémentaires pour garantir le bon accueil des enfants à besoins particuliers sur les temps de l'animation ;**
- **Attribue 130 euros de prime mensuelle pour les animateur·trices lecture ;**
- **Respecte les taux d'encadrement sur tous les temps et sur toutes les écoles, et réduise ces taux sur les TAP à 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire ;**